

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LA MISE EN GARDE DU VICE-PRÉSIDENT AU SUJET DE LA LOCATION DE HANGARS À HALIFAX ET DE LA COMMUNICATION DE LA POLITIQUE À DES DÉPUTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports sait-il que M. Beaudet, vice-président du Conseil des ports nationaux, aurait déclaré aux membres de la succursale d'Halifax de la Fédération des armateurs du Canada après ou au cours d'une réunion tenue à Montréal qu'ils avaient tout intérêt à ne pas discuter de la politique de location de hangars qui allaient être imposée dans le port de Halifax-Dartmouth le 1^{er} mai avec le public ou les députés? Dans l'affirmative, le ministre accepte-t-il que des hauts fonctionnaires exercent ce genre de chantage et se montrent aussi inconscients?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député pose une question troublante. Malheureusement, je ne suis pas au courant de l'affaire. Permettez-moi de contrôler, et j'exposerai exactement la situation demain.

DEMANDE DE REPORT DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA LOCATION DE HANGARS À HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, compte tenu des événements récents, le ministre est-il disposé à ordonner au Conseil des ports nationaux de renoncer pour l'instant à cette politique concernant la location des hangars, et cela jusqu'à ce que les pouvoirs de la Commission du port de Halifax aient été élargis, comme cela s'est fait pour celles de Montréal et de Vancouver? Dans l'affirmative, le ministre veut-il nous donner l'assurance qu'une fois réaménagée, la Commission du port de Halifax aura un droit de veto sur des politiques aussi simplistes et discriminatoires, présentées sous le couvert d'une uniformisation de tous les ports situés à l'est de Montréal, comme l'affirme M. Beaudet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je répondrai aux deux questions demain.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES VUES DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ACCESSIBILITÉ AUX DÉPUTÉS DES CONSEILS, COMMISSIONS, ETC.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. De nombreux députés éprouvent des difficultés dans leurs relations avec les commissions, comme en témoignent depuis quelque temps les rappels au Règlement de mon collègue et d'autres membres de la Chambre. A son retour d'Europe, le chef du gouvernement serait-il donc disposé à affirmer, par la voie d'une déclaration à l'appel des motions, que le gouvernement n'entend limiter d'aucune façon l'accès des députés aux commissions et conseils, et aux services de l'État en général? Le premier ministre pourrait ainsi mettre un terme à une situation très agaçante pour ceux d'entre nous qui cherchent à accomplir leur mission.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance du rappel au Règlement dont parle le député, mais c'est avec plaisir que je vais me pencher sur cette suggestion de caractère théorique, pour voir si je puis répondre dans le sens voulu.

* * *

L'AVORTEMENT

DEMANDE D'EXPOSÉ DÉTAILLÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Deux déclarations ont été faites sur les principes qui guident la pratique de l'avortement thérapeutique dans les hôpitaux canadiens. Le premier ministre voudrait-il nous dire laquelle de ces déclarations représente la position du gouvernement en la matière? Dans une lettre datée du 6 août 1970, l'actuel ministre des Finances déclarait:

La santé est un état de bien-être total physique, mental et social; ce n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Par ailleurs, en octobre 1974, l'actuel ministre de la Justice écrivait:

J'ai informé les autorités compétentes, y compris les comités d'avortement thérapeutique, qu'il fallait appliquer strictement les dispositions du Code criminel concernant l'avortement et qu'il ne fallait pas tenir compte de considérations d'ordre social et économique pour décider d'interrompre légalement une grossesse.

Laquelle de ces deux déclarations représente la politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à mon sens, la citation faite par le député donne une idée incomplète de la position du ministre de la Justice. Selon lui, et il a parfaitement raison, c'est le Code criminel qu'il faut suivre en la matière; pour le Code criminel, la santé est une notion assez large qui dépasse le point de vue purement physique. C'est la façon dont les juges interprètent probablement la loi.

Une voix: Est-ce là votre dernier mot?

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES DÉPENSES ACCRUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DANS SES DISCUSSIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je souhaite aussi au très honorable premier ministre mes meilleurs vœux pour un très bon voyage. Son travail important va sûrement aider notre pays.

[Traduction]

La question que je pose au premier ministre ne concerne aucunement les paiements de transfert aux provinces ou les allocations sociales. Puisque, selon ses propres données, les dépenses du gouvernement au titre des biens et services ont augmenté de 37 p. 100 en deux ans, comment le premier ministre explique-t-il la chose à l'entreprise privée, au patronat et au salariat, au cours de ses entretiens pour dégager un consensus.